

UNDT/2024/033, Negasa

Décisions du TANU ou du TCNU

Le requérant a eu la possibilité de compléter sa demande par le préalable obligatoire au dépôt d'une demande auprès de l'UNDT. Il ne l'a pas fait.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté la décision de la direction du défendeur de lui adresser un avertissement écrit.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande n'est recevable que si le demandeur a déjà soumis la décision administrative contestée à l'évaluation de la gestion.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Texte intégral du jugement

[Texte intégral du jugement](#)

Applicants/Appellants

Negasa

Entité

UNMIS/UNMISS

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2024/031

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

27 Mai 2024

Duty Judge

Judge Waktolla

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Matière (ratione materiae)

Management Evaluation

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Disposition 11.2

TCNU Statut

- Article 8.1(c)

Jugements Connexes

UNDT/2019/158

UNDT/2021/101

2013-UNAT-293